

Niveau 4 (ou assimilés) Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme
d'État

MAJ : 27/11/2024

Le TISF est un professionnel qui assure une fonction éducative et préventive dans le quotidien et au domicile des personnes accompagnées et de la sphère familiale dans des situations importantes de la vie (naissance, séparation, décès, etc...) ou dans le cadre de la Protection de l'enfance (visites accompagnées par un tiers).

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de son intervention et permet au professionnel d'accompagner les personnes dans la pratique du « faire avec » dans une logique de parcours.

Le TISF est amené à travailler en équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec d'autres acteurs de l'action sociale. Il exerce au sein d'associations d'aide à domicile, d'établissements sociaux et médico-sociaux (CHRS, CADA...) ou en collectivités territoriales (Départemental, CCAS) en situation de handicap) ou en collectivités territoriales (Conseil Départemental, CCAS).

Objectifs

- ✓ Développer des compétences qui font du TISF un travailleur social de proximité garant des droits et du respect des personnes accompagnées en tenant de leurs attentes et de leurs besoins
- ✓ Expérimenter le métier par le biais de l'alternance (périodes de formation en stage et en centre de formation).
- ✓ Expérimenter et développer une fonction de soutien à la parentalité.
- ✓ Contribuer au développement de la dynamique familiale.

Programme

✓ **Formation théorique :**
3 blocs de compétences,
3 domaines de formation

- DF1 - Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (420 h)
- DF2 - Accompagner le(s) futur(s) parent(s) dans la fonction parentale (380 h)
- DF3 - S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (150 h)

✓ **Formation pratique :**
1ère année :

- ⇒ 1er stage de 8 semaines obligatoires au sein d'une association à domicile
- ⇒ 2ème stage de 8 semaines (stage 2 période 1)

2ème année :

- ⇒ 1er stage de 4 semaines (stage d'observation et d'expérimentation au sein de structures de la petite enfance)
- ⇒ 2ème stage de 10 semaines (stage 2 période 2)

Poursuite d'études

Le technicien de l'intervention sociale et familiale peut poursuivre vers les formations de grade Licence de travailleurs sociaux (par exemple DE Educateur de jeunes enfants). Un allègement de maximum un tiers de la formation d'EJE peut être sollicité pour accéder à la formation d'éducateur de jeunes enfants.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques, travaux dirigés, suivi du parcours de professionnalisation par un formateur conseiller d'étude, séminaires liés à une thématique, travail en transversalité, journées d'étude, analyse de la pratique, ateliers sur des thématiques professionnelles, préparation à la certification pour le diplôme d'État, groupe d'analyse des situations professionnelles, visites et témoignages sur site.

Modalités d'évaluation

Des évaluations formatives sont organisées au cours des deux années de formation :

- tests de connaissances,
- écrit à partir d'une situation,
- rapport de stage, oral,
- note de réflexion
- évaluation à partir d'un écrit professionnel, ...

Taux de réussite au diplôme

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis	Validation partielle	Taux de réussite
DETISF 2023			
8	8	0	100 %
DETISF 2021			
11	10	1	90,91 %

La validation par bloc de compétences est possible.

Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Public

- Personnes en poursuite d'étude (formation initiale)
- Demandeurs d'emploi (formation initiale)
- Personnes en reconversion
- Salariés (formation professionnelle continue)
- Personnes ayant obtenu une validation partielle du diplôme par la VAE.

Prérequis

L'accès à la formation TISF n'exige pas de prérequis de diplôme ni d'expérience.

Modalités d'accès à l'épreuve d'admission

Les modalités d'admission sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche de certification globale ou dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences
Informations et inscriptions en ligne : <https://www.irtess.fr/catalogue-formations/technicien-de-l-intervention-sociale-et-familiale/>

Durée

2 ans dont :
950 h de formation théorique
1 050 h de formation pratique

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Contact référent handicap

Anne PONCHON
aponchon@irtess.fr - Tel. 03 80 72 64 39

Pour l'évaluation et le recueil des besoins, prendre contact avec la responsable de la formation Geneviève VERMOT
gvermot@irtess.fr

Sélection TISF – Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (niveau 4)

Conditions d'accès à l'épreuve d'admission :

La prochaine rentrée en formation de TISF aura lieu en septembre 2025.

Inscriptions en ligne sur notre site www.irtess.fr : de courant janvier 2025 jusqu'au 16 mars 2025 minuit.

Épreuve :

- Une épreuve orale d'admission : **5 avril 2025** à l'IRTESS.

Sont dispensés de l'épreuve orale et admis de droit à la formation à la suite du dépôt de candidature :

- lauréats de l'Institut de l'engagement
- candidats ayant signé un contrat d'apprentissage au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux
- candidats ayant signé un contrat de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux
- candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant de l'arrêté du 25/04/2006 et de l'arrêté modificatif du 27/10/2014 relatif au DE TISF
- candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme DE TISF prévu par les dispositions de l'arrêté du 01/07/2024 relatif au DE TISF.

Frais d'inscription au concours :

- Épreuve orale : 110 € pour TISF ; 130 € pour une double inscription à l'admission TISF / ME.

Les frais d'inscription au processus d'admission ne seront pas remboursés en cas de désistement, sauf circonstances exceptionnelles (40 € de frais de dossier seront alors conservés par l'IRTESS). *Ces frais restent dus quelle qu'en soit l'issue.*

Frais de formation :

<i>Rentrée 2025</i>	Formation Initiale	Formation Initiale par Apprentissage	Formation Professionnelle Continue
Frais d'inscription	197 € par an	<i>Formation gratuite pour les apprentis. Pas de frais d'inscription. Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur ou par les OPCO de l'employeur.</i>	197 € par an
Frais de scolarité	375 € par an		/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté		<i>Prendre attache auprès du CFA sanitaire et social hors les murs de BFC au 03.80.69.24.07</i>

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025. **Paiement en ligne sécurisé sur la plateforme Paybox.**

Place ouvertes / Modalités d'entrée en formation

La formation est accessible :

- en Formation Initiale (FI) : 7 places. Les frais pédagogiques sont financés par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, les frais d'inscription et de scolarité sont à la charge du stagiaire.
- en apprentissage (FIA) : 10 places. Les frais d'inscription et pédagogiques sont financés par l'employeur.
- en Formation Professionnelle Continue des salariés (FPC), 20 places :

- si le stagiaire est salarié ou en contrat de professionnalisation du secteur socio-éducatif, les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont financés par l'employeur.
- dans le cadre d'un CPF de transition, les frais pédagogiques sont financés par l'OPCO. Les frais d'inscription sont à la charge du stagiaire.

Pour les candidats en situation d'emploi : avoir l'engagement écrit de l'employeur pour entreprendre cette formation.

En savoir plus

Sélection-Admission
Paola DUCHESNE
pduchesne@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 41

Responsable formation
Geneviève VERMOT
gvermot@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 35

VAE
Anne ROGNON
arognon@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 40

Prépa concours
Nathalie FEUVRIER
nfeuvrier@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 98